

Le 26 AOUT 2025

Association Vivre l'île 12 sur 12
BP 412
85330 Noirmoutier-en-l'Île

CABINET DU MAIRE

Affaire suivie par : Gilles GUÉRIN
Référence : D056/25-GG

OBJET : Suite à votre courrier du 20 juillet

Madame, Monsieur,

J'ai bien reçu votre courrier concernant vos remarques sur les aménagements récents des rues Piet et Richer.

Ces travaux s'inscrivent dans un projet global visant à concilier plusieurs objectifs : la sécurisation des déplacements piétons, la valorisation du cadre urbain et le dynamisme commercial du centre-ville. **L'ensemble a été conçu afin de mieux partager l'espace public entre tous les usagers, tout en privilégiant le confort des piétons et l'attractivité des commerces.**

À ce jour, aucun incident n'a été signalé entre piétons et véhicules lors des traversées. Au contraire, il a été constaté que la vitesse des voitures s'est réduite, et que les conducteurs anticipent davantage les passages piétons, ce qui contribue à renforcer la sécurité des déplacements.

Concernant l'école Richer, l'entrée se fait désormais par le parking de l'établissement, comme cela avait été annoncé dès le lancement du projet aux équipes éducatives. Un passage piéton a été matérialisé à ce niveau et des marquages au sol ont été ajoutés de part et d'autre du ralentisseur pour assurer la sécurité des enfants et de leurs familles.

Par ailleurs, la Ville réfléchit actuellement à inciter les piétons, à l'extrémité de la rue piétonne, à emprunter le trottoir opposé. Cela permettra d'éviter que certains circulent sur la partie végétalisée longeant le mur en pierres de la rue Richer, qui n'a pas vocation à servir de cheminement.

S'agissant des vélos, je rappelle que la circulation sur les trottoirs est interdite par le Code de la route, sauf pour les enfants de moins de 8 ans. La police municipale et la gendarmerie sont particulièrement vigilantes sur ce point afin de prévenir tout risque de collision avec des piétons, et d'assurer une cohabitation sereine des différents usagers.

Je vous remercie pour les différentes remarques que vous avez bien voulu porter à notre attention, et vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,
Yan BALAT

